

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nb de conseillers en exercice | 10 |
| Nb de conseillers présents    | 8  |
| Nb de suffrages exprimés      | 9  |

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°4 du 24 juin 2024**  
**Délibération n°4 de la séance (2024-29)**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Jean-Luc VERRIER.

**Était absent ou représenté** : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE, Annie SOLDADO.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MEYNET

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 11 juin 2024

**Objet : Convention Bail à ferme- Loïc SOLDADO-SANCHEZ**

Avant de commencer son exposé, Monsieur le Maire demande aux élus estimant qu'ils sont susceptibles d'être considérés en conflit d'intérêt, de se retirer. Madame Annie SOLDADO, quitte la salle.

Monsieur le Maire informe qu'un bail à ferme d'une durée de 9 ans renouvelables a été signé entre la Commune et Monsieur Alain BERTRAND pour différentes l'exploitation en pâture de parcelles de terres communales situées à Champs Ferrus et à Charamande, d'une contenance totale de 1 ha 89a 42 ca soit 18 942 m<sup>2</sup>.

Monsieur Alain BERTRAND a transmis un courrier de résiliation du bail à ferme en raison de mise à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'exploitation agricole est reprise par Monsieur Loïc SOLDADO-SANCHEZ qui sollicite la Commune afin de bénéficier d'un bail à ferme sur les parcelles communales initialement occupées par Monsieur Alain BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**9 voix Pour                      0 abstention                      0 voix Contre**

Considérant le courrier de résiliation du précédent bail par Monsieur Alain BERTRAND au motif de cessation d'activité agricole pour retraite ;

Considérant que l'exploitation agricole de Monsieur Alain BERTRAND est reprise par Monsieur Loïc SOLDADO-SANCHEZ ;

Considérant que Monsieur Loïc SOLDADO-SANCHEZ est inscrit au répertoire Sirene pour l'activité « autres cultures non permanentes », qu'il justifie d'un brevet de technicien supérieur agricole et d'une affiliation à la MSA ;

- **Approuve** la signature d'une convention de bail à ferme sur les parcelles AB 124, AB 125, AB 126, AB 131 en partie, AB 36 en partie, AB 38 entre la commune et Monsieur Loïc SOLDADO-SANCHEZ ;
- **Fixe** le montant de la redevance annuelle à 208 euros. La redevance est révisée chaque année en référence de l'indice national des fermages.
- **Autorise** le Maire à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

**Prunières, le 1<sup>er</sup> juillet 2024**  
**La Secrétaire de séance**  
**Elisabeth MEYNET**



**Le Maire**  
**Jean-Luc**

Accusé de réception en préfecture  
095-210591909-20240624-2024-29-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.